

Fonctionnement

La Coalition Eau est un collectif informel, selon le souhait de ses ONG membres. Son fonctionnement s'apparente à celui d'une association.

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de la Coalition Eau s'apparente à celui d'une association, avec :

- ➔ **Une Assemblée plénière** rassemble l'ensemble des ONG membres, deux fois par an en réunion plénière. Celle-ci valide les orientations générales et définit les stratégies d'intervention.
- ➔ **Un Groupe de Coordination**, mandaté par l'ensemble des ONG membres pour mettre en œuvre le programme et prendre les décisions courantes sur les activités du collectif. Il supervise et appuie le secrétariat permanent dans la mise en œuvre des activités. Le Groupe de Coordination est composé de 4 ONG : Action contre la Faim, BlueEnergy France, GRET, Secours Islamique France.
- ➔ **Des groupes de travail** : Les Groupes de Travail font émerger des positionnements communs et mettent en œuvre des actions concrètes sur les chantiers stratégiques principaux de la Coalition Eau.
- ➔ **Un Secrétariat permanent** : Le Secrétariat anime les espaces d'échange du collectif et coordonne et réalise les actions. Il représente le collectif et participe aux réseaux. Il est aussi en charge de réaliser le pilotage administratif et financier du collectif et les liens avec les bailleurs.

La Coalition Eau dispose d'**une charte de fonctionnement**, précisant les modalités d'organisation et de prise de décision. Autant que faire se peut, les décisions au sein de la Coalition Eau sont prises dans le consensus, après débats et dialogues constructifs, afin de maintenir une cohésion indispensable à la conduite de projets collectifs.

- ➔ Voir notre [charte de fonctionnement](#)

TÉLÉCHARGEMENT

- ➔ [Charte de fonctionnement de la Coalition Eau \(PDF\)](#)